

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Gan

— version provisoire du 03/03/2020 à 15:04 —

Introduction

Ce questionnaire reprend les points abordés dans le manifeste partagé sur cette plateforme. Merci d'en prendre connaissance avant d'y répondre et de consulter l'association Pau à Vélo pour obtenir de plus amples informations sur les propositions qui figurent dans ce manifeste.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Etablir un budget annuel de 80.000 euros sur la commune, correspondant à 15 euros/an/habitant, un minimum constaté dans les villes devenues favorables aux modes de déplacement actifs.*

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Viser une part modale vélo de 10% en 2024 (objectif communautaire du PDU) puis 15% d'ici la fin de mandat.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En particulier, prendre connaissance des obligations d'aménagement qu'imposent la loi (article L228-2 du code de l'environnement, Double-Sens Cyclable en Zone 30, aménagements PMRs), et de l'état de l'art d'un urbanisme inclusif des modes actifs et des personnes à mobilité réduite (rues apaisées, largeurs, dégagement et abaissées de trottoirs, pistes cyclables, zones de rencontre, vélorues, sas vélo, cédez-le-passage cycliste, stationnement vélo, etc).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo reliant Gan à tous les pôles d'activités majeurs de l'agglomération. Aménager un réseau de grandes lignes pénétrantes et transversales constituées exclusivement de larges pistes cyclables et de vélorues (rues donnant la priorité au vélo).

Les maîtres mots de ce réseau : Continuité, Capacité, Efficacité et Sécurité.

Des dessertes locales doivent permettre une connexion facile et sécurisée à ce réseau express depuis tous les quartiers de la commune.

Dans notre proposition, Gan est parcourue par la grande ligne Nord-Sud qui traverse

l'agglomération jusqu'à Montardon.
Le réseau complet est à consulter dans notre manifeste.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Poursuivre l'effort déjà réalisé sur l'avenue d'Aspe en assurant la continuité d'aménagement cyclable sur l'avenue des Pyrénées
Partout ailleurs, l'étroitesse de la chaussée et le nécessaire apaisement des quartiers imposent une mixité des usages.

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Centre-bourg, Mairie, écoles, zones d'emplois, commerces de proximité et centre commercial, stades et équipements sportifs

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.
Créer des connexions entre le Réseau Express Vélo de l'agglomération, les voies cyclables locales et la véloroute de la Vallée d'Ossau.
En particulier, exiger de la commune voisine de Jurançon et de la communauté d'agglomération un aménagement qualitatif de la voie verte reliant Gan au coeur de l'agglomération.
La fin des travaux approche sur le chemin Soubacq. Les cyclistes (actuels et en devenir) attendent la pose d'un revêtement adapté au déplacement quotidien à vélo, en toute saison et par tous les temps.

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Cet accompagnement permettrait de sécuriser certains points noirs de la commune, comme les passages étroits sous les ponts de la route de Lasseube ou de la route d'Oloron, ou d'aménager des pistes cyclables autour des carrefours à sens giratoire (comme le rond-point de l'Olivier).
L'aide accordée est de 20 à 40% du montant total des travaux.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Pour se rendre d'un quartier à un autre, les véhicules motorisés doivent obligatoirement emprunter les grands axes. Les « raccourcis » par les rues de quartier sont réservés aux modes actifs (PMR, piéton, vélo).
Pour atteindre cet objectif, on place des barrières physiques ou on organise des sens uniques. C'est le modèle « Van den Berg », déjà mis en place dans plusieurs villes belges et hollandaises.
Les déplacements à pied et à vélo y deviennent très attractifs, et ce sont les plus efficaces pour se déplacer entre quartiers.
Le trafic de transit est écarté du centre-bourg de Gan et redirigé vers l'avenue d'Aspe en disposant judicieusement des "barrières" aux entrées Nord des rues d'Ossau et de Marca. Un sens unique "en tête bêche" (depuis l'avenue du Commandant Cazendres) supprime tout trafic de transit dans la rue d'Ossau. Seuls les riverains auront alors un intérêt à pénétrer dans cette rue.
Ces aménagements simples permettront de sécuriser les habitants de cette rue, et de restituer la valeur immobilière et le potentiel commercial et touristique de cet axe historique de la ville.

Action n°13 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. qui ne ferait qu'aspirer de nouveaux véhicules et dont l'ouverture va à l'encontre du nécessaire bouleversement de nos modes de déplacement.

Action n°14 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°15 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : le centre historique du bourg, au-delà des parkings qui accueilleront les clients du commerce local et les visiteurs.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le Double-Sens Cyclable (DSC) évite de longs détours aux cyclistes, favorisant le développement de ce mode de déplacement, et n'est pas facteur d'accidents, contrairement à ce que l'on pourrait penser instinctivement. Il doit être mis en place dans la rue d'Ossau, comme dans toutes les rues dites "à sens unique".

Le Sas Vélo améliore la visibilité devant les poids lourds et permet d'échapper aux gaz d'échappement.

Le Cédez-le-Passage Cycliste aux Feux offre la possibilité de franchir une intersection en sécurité en exploitant le « temps de feu vert résiduel » des voies sécantes.

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pour permettre à nos enfants de se rendre en sécurité à pied ou à vélo à l'école, et de faire disparaître l'insécurité routière et la pollution dont les enfants sont les premières victimes dans ces zones.

Action n°18 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

La place de la Mairie ne doit pas être destinée à demeurer un vaste parking gratuit et un grand carrefour à sens giratoire.

Il y a tout intérêt à contraindre le stationnement sur la place de la Mairie pour réhabiliter ce lieu, et à mieux utiliser le parking du Neez aujourd'hui sous exploité bien que situé à proximité de l'activité de la place centrale.

Action n°19 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°20 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus, accompagner les employeurs dans une démarche similaire, et approcher les enseignes commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle.

Remplacer les "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Action n°21 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Grâce au programme Alvéole proposé par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), le stationnement peut être pris en charge financièrement à 60% et accompagné d'une campagne de

sensibilisation financée à 100%.

Action n°22 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Amendement voté dans la récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Action n°23 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour une partie de la population.

Action n°24 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Pour une association créée localement, ou pour accueillir une antenne de la Maison du Vélo communautaire.

Action n°25 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Ou s'investir dans le projet de Maison du Vélo à l'échelle de l'agglomération (projet "FASILAVELO lancé à Billère), dont une antenne pourra être ouverte à Gan.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Programme initié par la récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Action n°27 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cet investissement permettra la création d'une "vélo-école" locale, pour l'apprentissage du vélo et la remise en selle des adultes.

Action n°28 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Typiquement sur la voie verte de l'avenue d'Aspe, pour constater et faire valoir la multiplication du nombre de cyclistes qui empruntent ce nouvel aménagement.

Action n°29 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°30 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°31 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°32 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.
Des ramassages scolaires accompagnés, à pied ou à vélo.

Action n°33 :

Créer une "journée sans voiture". fixée mondialement le 22 septembre. Une journée pendant laquelle le trafic motorisé est interdit en centre-ville ou limité à certains usages.

Action n°34 :

Créer une "fête du vélo". accueillant des animations de sensibilisation aux bienfaits d'un mode de déplacement actif, des activités de trocs et de réparation de vélos, et une balade familiale pour faire découvrir les itinéraires cyclables aménagés dès le début de mandat par la nouvelle municipalité.

Ou s'investir dans une grande Fête du Vélo organisée au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Action n°35 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°36 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°37 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : des concours et des remises de prix sur le nombre de trajets réalisés par an.

Ou solliciter les employeurs de la commune pour participer au Challenge de la Mobilité organisé par l'ADEME au mois de septembre.

Encourager la mise en place de stationnement vélos sécurisé dans les entreprises, et inciter les employeurs à proposer des vestiaires et des douches aux salariés parcourant des distances conséquentes pour se rendre sur leur lieu de travail.